

sommaire

2 • 3

Ce que les membres en pensent

- La sous-traitance, une problématique aux racines multiples

4 • 5

Le SPPMM en action

- Entente sur le remboursement de la dette actuarielle de la caisse de retraite des professionnels

6

Le SPPMM en action

- Chantier sur la réorganisation municipale
Un exercice voué à l'échec dès le départ ?

7 • 8 • 9

Dossier

- La parole au citoyen, oui, mais comment ?

10-11

Humeurs

- Montréal
Un peu, beaucoup, passionnément...

12

Nouvelles express

Ambiguïté au chapitre de la gestion des ressources humaines

Gisèle Jolin, présidente

Le plan de réorganisation municipale présenté à la mi-août par le maire Tremblay a reçu un accueil général favorable. Tant mieux. Plus que n'importe quoi d'autre, la pagaille qui règne au sein de l'UCIM menace l'avenir de la nouvelle Ville. Toutefois, le repartage des responsabilités entre la ville-centre et les arrondissements en matière de gestion des ressources humaines manque de précision.

Selon le plan de réorganisation proposé, la ville-centre négocie les conventions collectives et fournit l'encadrement général. De leur côté, les arrondissements sont responsables de l'embauche, de la rémunération et de la gestion du personnel selon les balises définies par le Service des ressources humaines. Comment les choses se passeront-elles, dans la pratique? Les arrondissements pourront-ils interpréter la politique d'ensemble chacun à leur manière?

Pour que tout fonctionne comme le souhaite le maire, le Service des ressources humaines doit d'abord en avoir les moyens. Il doit définir des règles claires d'encadrement, mais aussi avoir les outils pour les faire appliquer, ce qui nécessite des ressources et des budgets affectés à l'information, à la formation ainsi qu'au suivi sur le terrain.

Depuis la création de la nouvelle Ville, nous constatons que les services centraux font figure de parents pauvres. Le Service des ressources humaines, qui ne diffère pas des autres, n'arrive pas à assumer ses responsabilités et son leadership. Ainsi, pour ne citer que ces deux exemples, l'appariement des fonctions professionnelles est à peine avancé et les procédures d'affichage de même que les descriptions de fonctions diffèrent d'un endroit à l'autre. Bref, nous

sommes encore loin d'une fonction publique montréalaise unifiée.

On observe également une augmentation importante des contrats donnés à l'externe, notamment parce que les dispositions ne sont pas encore prises pour favoriser la mobilité inter-arrondissements. C'est inacceptable. Pour des raisons d'efficacité et d'économie, les professionnels doivent pouvoir bouger d'une unité à l'autre, et les mandats doivent être accordés aux ressources de la Ville en priorité.

Par ailleurs, les tentatives de faire disparaître la Commission de la fonction publique sont de plus en plus pressantes. Or, il est indispensable qu'une instance externe et indépendante soit responsable de l'embauche, d'autant plus qu'elle sera décentralisée.

La compétence doit être le premier critère de sélection, et celle-ci doit être évaluée avec cohérence et objectivité dans toute la Ville. Malgré ses lacunes, la Commission de la fonction publique joue un rôle essentiel. Elle assure que l'embauche des professionnels est exempte de favoritisme et de népotisme et ce, dans l'intérêt des employés et des citoyens.

Pour ce faire, des règles claires doivent être définies et appliquées de façon uniforme dans tous les arrondissements et services centraux. Les postes à combler doivent être affichés dans toutes les unités et les critères d'embauche doivent être neutres, équitables et identiques pour tous.

Si le Service des ressources humaines ne réussit pas à jouer le rôle que lui impute le plan de réorganisation, le SPPMM devra compenser en introduisant des clauses beaucoup plus précises dans la prochaine convention collective. ●



Débat animé par Louis-Alain Ferron, vice-président Sections
Propos recueillis par Carole Paquin, conseillère en communication

La sous-traitance, une problématique aux racines multiples

Au cours des derniers mois, plusieurs professionnels ont signalé au syndicat un nombre inusité de contrats donnés à l'externe. Profil a rencontré quelques membres pour mieux comprendre les raisons qui motivent la Ville. Entre les raisons administratives, l'absence d'expertise de pointe et les retours d'ascenseur, tous les motifs sont bons. Et la plupart du temps, ce n'est pas pour des raisons d'efficacité ou d'économie. Portrait préliminaire d'une situation mouvante et difficile à cerner.

UN CONSTAT

« Plutôt que d'ouvrir de nouveaux postes ou de former du personnel, on embauche des retraités sur une base contractuelle. »

« En informatique, des consultants se promènent d'un service à l'autre pour donner de la formation. »

« Comme on manque de budget pour donner de la formation en informatique, on donne de larges portions à contrat. »

« À la Ville, l'équipe des télécoms se réduit à quatre personnes. Tout est donné à Telus. Même chose pour la gestion des réseaux. On est en impartition depuis 15 ans. On s'y est opposé, mais cela n'a rien donné. Aujourd'hui, c'est entré dans les mœurs. »

« En informatique, chaque sous-traitant arrive avec sa conception et son architecture. Aussi beaucoup de temps et d'argent sont consacrés à implanter des composants

non intégrés à l'architecture de réseaux de l'organisation, à informer le sous-traitant du contexte municipal et à le former. »

« J'ai l'impression qu'il y a plus de contrats donnés à l'externe dans les arrondissements de banlieue que dans l'ex-Ville. Mais dans certains arrondissements de banlieue, on pense le contraire. »

« Le centre d'appels d'urgence au Service de la prévention des incendies est entièrement donné à l'externe, et cela coûte une fortune. »

« Est-ce que ça coûte réellement plus cher ? »

« Aux Finances, on évalue que la sous-traitance coûte plus cher, mais qu'il est plus facile d'aller à l'externe pour toutes sortes de raisons. »

« Certains gestionnaires se débarrassent carrément de la portion gestion et confient la totalité du processus à l'externe. »

NUL N'EST PROPHÈTE EN SA VILLE

« Les cadres préfèrent gérer un contrat plutôt qu'un employé. »

« Il y a le syndrome 'c'est mieux quand ça vient de l'externe' qui fait en sorte qu'un dossier donné à l'externe est plus facile à vendre au comité exécutif. »

« C'est vrai. On préfère embaucher un consultant parce que "un consultant est toujours synonyme d'expert". Pour les employés, c'est différent. La même chose faite ou dite par un employé de la Ville n'a pas le même poids que lorsque ça vient de l'externe. Nul n'est prophète en son pays, ni en sa ville. »

« Les consultants travaillent en exclusivité sur le projet qu'on leur donne, tandis que les professionnels travaillent sur plusieurs dossiers à la fois, de sorte que le travail avance moins vite. C'est aussi pour cette raison que les gestionnaires veulent faire affaire avec eux. »

« Les consultants exécutent la commande sans rechigner, mais ils ne vivent pas avec les conséquences. C'est particulièrement vrai en urbanisme. »

« Aux Finances, on évalue que la sous-traitance coûte plus cher, mais qu'il est plus facile d'aller à l'externe pour toutes sortes de raisons. »

« Certains gestionnaires préfèrent travailler avec des consultants tout simplement parce qu'ils ne connaissent pas le contenu et n'ont pas les compétences pour gérer du personnel. »

« C'est vrai. Le consultant gère lui-même son projet. Il établit les budgets, les échéanciers, etc. De plus, c'est lui qui est blâmé quand les paramètres ne sont pas respectés. »

« Pour les gestionnaires, il semble que la pilule passe mieux quand les délais ne sont pas respectés par le consultant plutôt que par le personnel. »

« Certains affirment que les contrats donnés à l'externe sont souvent des retours d'ascenseur. »

« Pour les gros contrats, c'est vrai. Il y a beaucoup de pression en ce sens de la part des élus. »

« Dans certains secteurs, il est fréquent que les contrats soient obtenus moyennant une récompense. »

DES PROCESSUS À RÉVISER

« Dans bien des cas, on est nous-mêmes des donneurs d'ouvrage. »

« Les professionnels sont soulagés de donner certains dossiers à contrats parce qu'ils sont débordés. Par ailleurs, il est plus facile de donner à contrat que de créer des postes temporaires ou permanents. Il faut alléger ces processus. »

« Certains arrondissements n'ont pas suffisamment de volume pour embaucher une ressource permanente. C'est pour cela qu'on embauche des contractuels. »

« À la CUM, certains postes étaient partagés. Par exemple, un conseiller en communication pouvait travailler pour deux services. »

« Cela implique de faciliter la mobilité. »

« L'administration est très réfractaire à ce type de gestion du personnel parce que c'est plus compliqué et qu'elle a le sentiment d'avoir moins de contrôle sur ses employés. »

« La raison d'aller à l'externe est souvent budgétaire. Plusieurs de ces contrats se font par un règlement d'emprunt payable durant 25 ans, y compris les coûts de main-d'œuvre. Les salaires ne peuvent pas être mis sur le PTI. »

« La sous-traitance est le résultat de l'abolition de postes, du non-remplacement d'employés qui ont quitté la Ville, du manque de formation du personnel existant et des salaires insuffisants pour attirer du personnel qualifié, ce qui est particulièrement vrai en informatique. »

PARFOIS OUI, PARFOIS NON

« Je suis d'accord pour qu'on aille à l'externe pour des besoins très pointus et ponctuels. Mais quand le contrat est d'une durée d'un an, il y aurait lieu de former du personnel ou de créer un poste temporaire. »



« Certains contrats en informatique durent depuis 10 ans. On préfère donner certains secteurs à contrats pour avoir un meilleur contrôle. »

« C'est pareil pour les télécoms. »

« Avec le temps, on devient de plus en plus dépendant des consultants. »

« Le danger de la perte d'expertise n'est pas pris en compte. C'est souvent une décision à court terme. Ensuite, on est obligé de renouveler le contrat. »

« Les gestionnaires n'évaluent pas les conséquences de leurs choix lorsqu'ils donnent des secteurs entiers en sous-traitance. C'est comme en politique. On pense à court terme et à faire bonne impression. »

« On entend souvent dire qu'en informatique, les choses évoluent tellement vite qu'il est préférable d'aller à l'externe. Les coûts de formation seraient trop élevés. »

« Comment se fait-il que dans une organisation de la taille de la Ville, une seule personne détienne l'expertise dans certains domaines, et qu'il n'y ait pas de transfert de compétence quand un employé prend sa retraite ! Encore là, il y a un problème de gestion. »

« C'est souvent le professionnel qui encadre le travail du consultant. Ce temps de travail n'est pas comptabilisé dans les coûts des contrats donnés à l'externe. »

« Si on veut contrer efficacement la sous-traitance, il faut évaluer les coûts à l'interne et à l'externe avec précision, sinon ce sera impossible. »

« Vu la taille de la Ville, il est incontournable qu'il y ait un certain niveau de sous-traitance, mais quel est le niveau acceptable et quelles sont les raisons qui la motivent ? C'est aussi ce qu'il faut savoir. » ●

Gisèle Jolin, présidente

Entente sur le remboursement de la dette actuarielle de la caisse de retraite des

Les syndicats qui représentent les professionnels ont accepté la proposition de la Ville de rembourser la dette actuarielle de la caisse de retraite des professionnels de l'ancienne Ville par un versement en argent comptant et l'émission d'une obligation. **L'entente comporte des avantages aussi bien pour les professionnels que pour la Ville.** Elle a également été signée par les représentants des cadres, des contremaîtres et des cols blancs.

En juillet, la Ville a versé 88 877 000 \$ dans le compte de notre caisse de retraite et émis une obligation d'une valeur de 32 151 000 \$ enregistrée en son nom. Cette obligation donnera un rendement de 5 % les cinq premières années, 5,5 % les cinq suivantes et 6 % jusqu'à échéance, ce qui est concurrentiel dans le marché obligataire actuel. Au début de juillet, le déficit actuariel initial de notre caisse de retraite s'élevait à 121 028 millions.

Cette entrée de fonds massive dans les coffres de notre caisse de retraite a d'abord pour effet de la capitaliser pleinement. Auparavant, notre caisse de retraite n'était capitalisée qu'à 43 %, ce qui signifie que les fonds étaient insuffisants pour couvrir les engagements vis-à-vis des participants. La totalité de la dette actuarielle des employés de l'ancienne Ville s'élevant à 1,7 milliard, nous étions inquiets quant à la capacité de la Ville d'honorer ses engagements.

Par ailleurs, nous disposons de capitaux susceptibles de dégager un rendement supérieur à celui de 6,75 % en vertu de l'acte notarié. Selon les analystes financiers, le marché boursier actuel est favorable, et il est possible de dépasser ce rendement.

En mars dernier, la Ville a entrepris de refinancer la dette actuarielle des régimes de retraite en adoptant un règlement d'emprunt de 1,6 milliard. L'objectif était d'obtenir un taux d'intérêt inférieur à celui de 6,75 % fixé

par l'acte notarié. Une émission obligataire d'une valeur de 500 M \$ a été réalisée au taux de 6,07 % pour une période de 40 ans, ce qui représente une économie de 250 M \$. L'autre partie de l'emprunt est réalisée par l'émission d'une obligation au nom de chacune des caisses de retraite.

Depuis cinq ans, plusieurs gestes ont été posés afin d'améliorer la condition des régimes de retraite de l'ancienne Ville. Ce sont d'abord les employés qui ont fait leur part en cédant 1 milliard des gains actuariels de leurs caisses de retraite dans le cadre de la réduction des coûts de main-d'œuvre de 6 %, en 1998. Par la suite, 240 M \$ provenant de la vente de l'île Notre-Dame et 30 M \$ puisés dans les surplus budgétaires de 2001 seront injectés. Et maintenant, le refinancement de la dette permet à la Ville de réaliser des économies importantes.

Le déficit actuariel de régimes de retraite est un dossier préoccupant. L'entente que nous avons conclue libère notre caisse de retraite des actes notariés, ce qui la rend beaucoup moins vulnérable. En clair, nous disposons d'argent comptant plutôt qu'un compte à recevoir.

Par ailleurs, le SPPMM est heureux d'avoir aidé l'Administration à réaliser des économies qui réduisent la pression sur les budgets futurs de la Ville. À elle seule, l'entente signée avec les professionnels permettra à la Ville d'économiser 1,2 M \$ par année. ●

professionnels



L'entente que nous avons conclue libère notre caisse de retraite des actes notariés, ce qui la rend beaucoup moins vulnérable. En clair, nous disposons d'argent comptant plutôt qu'un compte à recevoir.

La situation antérieure au refinancement du déficit actuariel

- Le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville totalise 1,7 milliard.
- Le taux d'intérêt sur cette dette est de 6,75% en vertu de l'acte notarié.
- Les régimes ont été sous-provisionnés par l'employeur entre 1912 et 1984.
- L'employeur s'est octroyé un congé de cotisations pendant deux ans à la fin des années 1960.
- Afin d'endiguer l'endettement des régimes de retraite, le gouvernement du Québec a fixé le montant de la dette et des remboursements dans des actes notariés en 1983. Les dispositions sont les suivantes:
 - La Ville doit amortir le déficit par une cotisation spéciale qui s'étale jusqu'en 2045.
 - Les versements ne couvrent pas la totalité des intérêts jusqu'en 2013, si bien que la dette croît jusqu'en 2012.
 - La cotisation spéciale de la Ville doit passer de 52 M\$ en 2003 à plus 80 M\$ en 2004.
 - La cotisation spéciale de la Ville progresse à un rythme de 6 % par an entre 2004 et 2015.
 - À compter de 2016, la cotisation spéciale se stabilise autour de 142 M\$ par an.
- Le déficit actuariel est estimé à 1,9 milliard pour 2012. ●

CHANTIER SUR LA RÉORGANISATION MUNICIPALE

Un exercice voué à l'échec dès le départ ?

Azad Témisjian, vice-président Sections

Au début de l'été, le maire Tremblay conviait le « nouvelle Ville de Montréal » à une intense cogitation afin de mettre au point un modèle organisationnel acceptable pour tous. C'est à titre de représentant officiel du SPPMM que j'ai participé à ce chantier de la réorganisation municipale.

L'idée d'un événement, réunissant quelque 70 élus, fonctionnaires et syndicats, aurait pu être intéressante. Mais, compte tenu des dissensions chez les élus, l'exercice était probablement voué à l'échec dès le départ. On sait que ce n'est pas tant le modèle organisationnel de la nouvelle Ville qui pose problème, mais l'ampleur des pouvoirs des arrondissements.

Trois séries de sessions de travail intensif animées par la firme de consultants Cap Gemini Ernst & Young étaient planifiées pour les mois de juin et juillet. La première série de rencontres s'est déroulée tel que prévu les 18 et 19 juin.

Au cours de cette session, tous les participants semblaient de bonne volonté. Bien qu'on ne s'entende pas

sur les balises de la nouvelle Ville, on parle de la construire et non de la détruire. Nous avons validé les constats sur l'organisation de la Ville, échangé sur la mission, la vision et les valeurs de la nouvelle Ville, identifié les critères de construction de la future organisation municipale et pris connaissance du balisage mené auprès de grandes métropoles comparables.

LA SUITE N'A PAS EU LIEU.

À la mi-juillet, le directeur général de la Ville, Robert Abdallah, nous a informés du report puis de l'annulation de la deuxième série de sessions tout en promettant une rencontre pour faire le point sur les derniers développements dans ce dossier. La direction avait décidé de « raffiner le modèle organisationnel de la nouvelle Ville afin d'obtenir l'approbation des membres du comité exécutif et des élus ». En fait, il est probable que les élus souhaitent discuter entre eux en raison de l'ampleur des dissensions. Depuis, c'est le silence, sinon dans les journaux et la machine à rumeurs.

Qu'arrivera-t-il à la nouvelle Ville? Nul ne le sait. Ceux qui croient à la nouvelle Ville doivent s'affirmer et proposer une formule acceptable et viable. Le chantier aurait pu être une façon d'aller chercher des appuis et leur donner une voix, car les défusionnistes, eux, ne se gênent pas pour prendre la parole. ●

NOTE :

Le plan de réorganisation municipale n'avait pas encore été dévoilé au moment où cet article a été écrit. La suite des événements a confirmé ce que nous anticipions sur le bien-fondé du chantier de la réorganisation municipale.

GILLES OLIVIER

Planificateur de la retraite
Depuis plus de 30 ans

Fiducie de convention de retraite
à la Ville de Montréal

Analyse de succession - Assurance-vie
R.E.E.R. - F.E.R.R. - Rentes
Produits financiers - Fonds mutuels

3535, ch. Queen Mary
Suite 570, Montréal
(Québec) H3V 1H8

Tél.: 731-7961
Rés.: 638-4223
Télec.: 731-9782



Carole Paquin, conseillère en communication

La parole au citoyen,

Où, mais comment? comment? comment? comment?



► Gouvernance, client, e-government.

Ces mots qui peuvent sembler anodins débouchent souvent sur des dérives lourdes de sens. C'est ce que nous a expliqué l'ex-journaliste et président de la Commission d'accès à l'information, Paul-André Comeau, à la dernière conférence-midi. Apparemment, l'utilisation de ces *buzz words* aurait un impact considérable sur la démocratie et le droit de parole du citoyen.

La nouvelle terminologie, que nous utilisons dans les administrations publiques, provient de la prise de conscience des problèmes de l'État et de la tentative de les résoudre en s'inspirant du secteur privé.

La notion de gouvernance, empruntée à des économistes américains par la Banque mondiale au milieu des années 1980, a été utilisée pour justifier le retrait de l'État d'une foule d'activités. La gouvernance ►

La parole au citoyen, oui, mais comment ?

représente la façon de résoudre les problèmes auxquels l'État ne s'intéresse plus. Elle correspond à une réalité contraire à celle de l'État en amenant l'implantation des méthodes du secteur privé. De là est issue la notion de client.

Le petit Robert définit le client comme celui qui est en relation d'affaires, mais surtout de dépendance. C'est probablement le terme le plus injurieux qu'on puisse imaginer en démocratie. En démocratie, le client n'existe pas, ce sont les citoyens qui existent.

L'utilisation du mot client procède d'une bonne intention. Il s'agit de transposer une façon de faire propre à l'entreprise privée afin d'améliorer la prestation des services aux citoyens. Cependant, cette approche instaure une relation de plaintes entre les citoyens et l'administration publique. Or, l'administration publique est plus qu'un bureau central de plaintes.

Ce choix des mots peut sembler banal, mais il est lourd de conséquences parce qu'il change le sens de la place du citoyen et éventuellement de son droit de parole et du sens de sa parole. Tel qu'on la

conçoit dans cette perspective, la relation entre l'administration et le citoyen-client devient purement et simplement unilatérale et le système démocratique est terriblement appauvri.

Un client n'est pas un citoyen et un citoyen n'est pas un client, même si le citoyen bénéficie de services qui lui sont offerts par l'État. Le citoyen est propriétaire de l'État. La Constitution des États-Unis débute d'ailleurs ainsi : « *We, the people* ». Ce n'est pas « Nous, les clients », c'est « Nous, les citoyens ».

LA E-DÉMOCRATIE N'EXISTE PAS

Dans les années 1990, une nouvelle approche a vu le jour, désignée par les Américains sous le nom de *e-government*. Il y a là un premier problème de sémantique, une confusion importante entre la réalité et les moyens mis au service de cette réalité.

La e-démocratie n'existe pas. Certains en sont arrivés à imaginer que grâce à Internet, tout changeait.



On a commencé à utiliser les nouvelles technologies dans une perspective de gestion, l'objectif étant de favoriser la prestation des services. Ici, le danger est grand de confondre prestation de services et parole au citoyen. Ce n'est pas parce qu'on peut obtenir un formulaire le samedi entre deux bières qu'on est plus près de la démocratie.

Les gouvernements américain et britannique ainsi que la Commission européenne se sont efforcés d'améliorer la relation avec les citoyens par le biais d'Internet. Toutefois, les objets de consultation sont choisis par l'administration et non par les citoyens.

MP PHOTO

**CENTRE DENTAIRE
GINETTE MARTIN**



GRAND OUVERT...SELON VOTRE HORAIRE

Dr GINETTE MARTIN, B.A., B.Sc., D.M.D.
Chirurgienne Dentiste

1037, St-Denis, Bureau 203, Montréal H2X 3H9



CHAMP-DE-MARS / BERRI-UQAM

Tél.: 284-1975
Fax: 284-1818

Les études sur les diverses expériences de *e-government* sont claires et unanimes. La plupart des tentatives sont loin de mettre en place une forme de participation démocratique. Les objets de consultation sont choisis par les représentants du pouvoir et les citoyens ne peuvent s'exprimer entre eux.

Aux États-Unis, le programme *Nation Partnership For Reinventing Government* tente de franchir un pas. Ce programme se veut plus qu'un relais entre le citoyen et l'administration pour obtenir des services ou des renseignements. C'est une façon de consulter. Le citoyen peut se prononcer sur le sujet de son choix.

Les questions et commentaires sont toutefois acheminés dans la messagerie de l'ordinateur. Pourquoi? Parce qu'on n'a probablement pas les ressources pour y répondre et qu'on n'a pas réfléchi sur la modification du devoir de réserve qu'entraîne cette nouvelle relation entre le citoyen et le fonctionnaire. Si l'objectif est de dépasser le formalisme, on est très loin du résultat.

Par ailleurs, les citoyens se sentent un peu démunis devant cette panoplie. D'ailleurs, l'une des recommandations les plus importantes du dernier rapport de l'OCDE sur le *e-government* est de ne pas remplacer les moyens de communication traditionnels par Internet. Ceux-ci doivent demeurer à la disposition du citoyen. Certaines administrations ont eu comme leitmotiv de faire disparaître tout papier. Cela peut se défendre sur le plan économique, mais en période de transition, il faut être réaliste.

AU-DELÀ DES MOTS ET DES MODES

Ces notions de client, de gouvernance et de *e-government* remettent en question la relation entre le citoyen et l'État et le droit de parole du citoyen sans qu'on s'en rende compte.

Les mots sont lourds de sens, non pas immédiatement, mais par les dérives qu'ils entraînent. Quand le patron d'un ministère ou d'un service parle à un client, il ne parle pas à un citoyen dont il est tributaire. Une confusion s'installe prête à des comportements et des oublis importants.

Il faut aller au-delà des mots et des modes. Cela semble fantastique de dire qu'on va donner un meilleur service au client, mais ce n'est pas le sens, ni le rôle de l'État ni de l'administration municipale.

La démocratie n'est pas une affaire de services, c'est beaucoup plus que ça. C'est entre autres, le droit du citoyen de choisir et d'imposer les sujets sur lesquels ils veulent se prononcer. Le citoyen doit retrouver le droit de parole et l'administration publique a une responsabilité dans la façon dont elle lui permet d'exercer son rôle permanent.

Le scepticisme et le cynisme, qui se manifestent dans la population et qui se traduisent par le déclin de la participation électorale, démontrent qu'il faut s'interroger sur le droit de parole du citoyen. Au cours des 20 dernières années, nous avons été entraînés dans un brassage d'idées nécessaire, mais nous avons oublié qu'entre le public et le privé, il y a des différences fondamentales.

Le citoyen est celui par qui le système fonctionne et pour qui le système doit fonctionner. C'est lui qui doit prendre les décisions. ●



confiant Votre assurance de groupe auto* et habitation :
la direction à suivre

Demandez une soumission au **1 888 597-3673**

et courez la chance de gagner **un chèque-cadeau de 600 \$** échangeable dans l'un des hôtels Delta au Canada.**

Pour plus d'information : www.lapersonnelle.com/hotel



* L'assurance auto n'est pas offerte au Manitoba, en Saskatchewan ni en Colombie-Britannique, où il existe des régimes d'assurance provinciaux. ** Au moins une personne gagnante sera désignée dans chacune des organisations participantes. Le concours est ouvert à tous les employés ou membres des organisations participantes, qui demanderont une soumission entre le 2 janvier et le 31 décembre 2003. Le tirage aura lieu le 15 janvier 2004. Pour obtenir le règlement complet du concours ou connaître le nom de la personne gagnante, visitez le site : www.lapersonnelle.com/hotel ou écrivez-nous à : Concours Hôtels Delta, La Personnelle, C. P. 3500, Lévis (Québec) G6V 6P9.



MONTRÉAL

Un peu, beaucoup, passionnément...



M. Gérald Tremblay,

Maire

Hôtel de Ville

155, rue Notre-Dame Est

Montréal QC

OBJET : OFFRE DE SERVICE DE *BRANDING*

M. le Maire,

C'est avec enthousiasme et un indicible bonheur que je viens de terminer la lecture de votre proposition de réorganisation de la ville (dont le titre est, si je ne m'abuse, *Montréal, une ville à ramollir ensemble*). Il est mentionné à la page 21 que le Service du développement économique assumera, entre autres stratégies missions, la vente, le

marketing et le *branding* de notre belle ville ! Moi qui ai consacré toute ma vie à mettre en marché des produits dont personne n'aurait voulu de prime abord, vous comprendrez que c'est avec empressement, c'est-à-dire avant que les arrondissements ne mettent aussi la main sur ce mandat, que je porte mon expertise à votre attention !

Comme vous le savez, cher Maire, vous qui avez

été nourri à la mamelle de la langue de Molière mais qui êtes possiblement perméable, à votre corps défendant, à la pluie de *buzz words* technocratiques postillonnant de la langue de Shakespeare, le *branding* était auparavant connu comme la « signature », l'image de marque ou l'image promotionnelle. Une couleur, un slogan, une icône ou tout autre brimborion peuvent très bien faire l'affaire : la *Big Apple* de New York demeurant le nirvana du *branding*, du moins avant que le 9/11 n'y introduise un ver.

Or, dans le contexte où le chantier sur la réorganisation prend des allures de chantier de démolition et alors

que les défusionnistes fourbissent leurs armes et leurs larmes, vous conviendrez que « brander » Montréal représente un défi tout aussi colossal que les ventes de meubles de chez Léon ou de faire acheter un CD d'Éric Lapointe à quiconque possède des oreilles en bon état de marche. Qui plus est, vous conviendrez qu'à la lecture de votre proposition, il est clair que l'ancienne signature « Montréal, c'est toi ma ville » s'avère définitivement obsolète, à moins que la majorité des citoyens ne souffre d'un dédoublement de la personnalité.

Permettez-moi, M. le Maire, de vous révéler en toute confiance le secret d'un *branding* réussi,

surtout si d'entrée de jeu le potentiel «sédictionnel» du produit à faire avaler présente un léger déficit : stimuler les zones de la mémoire qui ont déjà été matraquées. En d'autres termes, le recyclage des slogans publicitaires du passé s'avère la meilleure garantie de votre campagne. Quelques exemples devraient suffire à vous convaincre : *La qualité n'est pas un obstacle au bas prix*, slogan prix Goncourt de Brault et Martineau, peut être avantageusement transformé en : *Là où l'iniquité n'est pas un obstacle à la hausse des prix*. Le *Ha! Ha!* de Familiprix deviendrait sous mes habiles conseils un *Ho! Ho! Montréal!* avec le Père Noël planté à coté du lit sur lequel on verrait... (NDLR : Le passage suivant a été volontairement autocensuré par les auteurs sur le conseil de leur avocat). Un *Molson salue les vrais*, facilement adapté en *Montréal salue les vrais* devrait faire l'objet d'une campagne promotionnelle, dès l'an prochain, dans les stades de baseball et les Grands Prix de Formule 1. Si Chevrolet parvient à fourguer des bagnoles avec *La route sans le doute* je ne vois pas pourquoi *Montréal : la déroute pas de doute* ne ferait pas un malheur. Quant à la

publicité de l'antisudorifique *Secret Assez fort pour lui mais conçu pour elle*, le léger rajustement *Assez fort pour l'Île mais conçu pour l'aile* devrait permettre aux citoyens d'accepter l'influence salvatrice de «l'aile banlieue» dans l'élaboration du projet de réorganisation. Il est par ailleurs certainement possible d'expliquer subliminalement le vent de décentralisation en passant de *Parce que du beurre c'est du beurre* à *Parce que l'assiette au beurre c'est l'assiette au beurre!* Pour ce qui est du Au diable la dépense de Stella Artois, il n'est pas sans intérêt pour vendre le concept de PTI d'arrondissement!

Mais M. le Maire, il n'y a pas que la publicité d'hier qui peut fournir des munitions pour la campagne de demain. *Paris, ville lumière* peut céder le pas à *Montréal, ville de lumières* pour ainsi vous permettre d'asseoir le *branding* de la ville sur la composition du conseil municipal. Il nous faut toutefois rester prudent. Entre la Porte du Nord, la Reine de l'Estrie et la Ville éternelle, une formule-choc devrait certes identifier notre ville et lui permettre de passer à la postérité. Cependant, le pastiche peut produire ici un effet désastreux : la Porte du

sud, le Valet de Québec ou la Ville éphémère.

Le *branding* de la ville pourrait aussi s'appuyer sur des événements culturels. Je prépare actuellement le lancement du livre *Montréal, au temps du choléra*, une autobiographie de Peter Trent portant le sous-titre *Du Comité de transition au référendum*. Ce lancement est à votre disposition.

Si vous préférez la création pure, je vous propose *Montréal : Show Fret*, signature qui évoque simultanément notre florissante industrie du spectacle active été comme hiver, l'état d'esprit altéré de tous ceux qui ont passé l'été sur la rue Sainte-Catherine sans plus trop savoir à quel festival ils «participaient» et l'appareil de chauffage essentiel à la survie dans notre belle ville nordique.

Encore plus étroitement en filiation avec l'esprit de notre époque, que dire de *Montréal, c'est genre comme...!* Voilà un slogan dynamique, frais, jeune, apolitique donc *politically correct*, bref *winner*. Sa signification? Mais c'est la quintessence même de l'ambiguïté de l'âme montréalaise, de sa gestation par une secte de *Jesus Freaks* jusqu'à son présent kafkaïen à tendance dadaïste où les générations X,Y et Z parviennent malgré tout à s'exprimer au-delà des mots. *Montréal,*

c'est genre comme colle aussi bien à la peau du Défilé de la fierté gaie qu'au Salon du livre. *Montréal, c'est genre* comme exprime parfaitement le caractère inachevé de notre ville, sa multiplicité mais aussi un certain ras-le-bol de bien des employés municipaux, las de se faire organiser et désorganiser en continu.

Comme vous le voyez, M. le Maire, je vibre à la fibre montréalaise, ce qui me permet de vous assurer que si vous faites appel à mes services, vous obtiendrez non pas un *branding* mais bien un *All-Branding* de votre ville. Il serait à ce propos fort opportun de décanter dans des teintes de marron le logo de la future ville.

Je porte aussi à votre attention que j'ai déjà sous le bras moult propositions de slogans politiques dévastateurs en prévision des prochaines élections, si d'aventure nos parvenons à établir une relation fructueuse. Je vous laisse par exemple imaginer comment nous pourrions y recycler un *Tasse-toi mon oncle* bien senti. Il serait *a contrario* dommage que je sois contraint de faire affaire avec vos opposants, ayant déjà un *Bye Bye boss* au bout des lèvres....

Le directeur général
d'*All Branding inc.* ●

*Carole Paquin, conseillère en communication
Philippe Briand, vice-président Sections*

LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL TRANCHE EN NOTRE FAVEUR

La commissaire Louise Côté-Desbiolles a rendu une décision en faveur du SPPMM quant aux requêtes, déposées en 1997, par le Syndicat des architectes de la Ville et de la CUM. Ces requêtes visaient des membres qui occupent les fonctions de conseiller en aménagement et de gestionnaire immobilier.

La commissaire a décrété qu'un professionnel à pratique exclusive doit être embauché comme tel, et exécuter des tâches exclusives à cette profession, pour être inclus dans une unité d'accréditation visant ces professions. En résumé, seuls les actes de signer et sceller des plans et devis caractérisent la pratique exclusive de l'architecte.

Les fonctions de conseiller en aménagement et de gestionnaire immobilier sont assumées par des professionnels de diverses formations universitaires pour lesquelles la Ville n'exige pas d'appartenir à une corporation ou un ordre professionnel. Elles sont donc couvertes par le SPPMM.

BILAN D'UNE FUSION NON RÉALISÉE!

Comme tous les autres groupes invités à participer au chantier de la réorganisation municipale, le syndicat a été rencontré séparément pour faire l'évaluation du modèle organisationnel actuel de la Ville. D'entrée de jeu, l'utilité de cette consultation a été questionnée, car les décisions se prendront au niveau politique. Azad Témisjian, représentant du syndicat au chantier de la réorganisation municipale, Gisèle Jolin, et Louis-Alain Ferron ont participé à la rencontre.

UN COMITÉ SUR LA SOUS-TRAITANCE

Au cours des derniers mois, plusieurs professionnels ont signalé au syndicat un nombre inusité de contrats donnés à l'externe. Le problème est particulièrement criant dans certains secteurs, notamment en gestion immobilière et en informatique. Le bureau de direction a décidé de former un comité pour évaluer la situation et établir un plan d'action. Louis-Alain Ferron est responsable du comité.

L'ACTION SYNDICALE VOUS INTÉRESSE?

Des avis de mise en candidature seront envoyés dès le début de l'automne afin de pourvoir aux postes vacants de représentants de section. Les sections orphelines sont:

- Section 2 (Finances)
- Section 3 (Vérificateur, Greffe, Ressources humaines)
- Section 4 (Développement économique et urbain, Habitation)
- Sections 24 (Ouest)

UNE FÊTE POUR MICHEL VÉZINA

Au cours de l'automne, le syndicat soulignera le départ à la retraite du fondateur et bâtisseur du SPPMM, Michel Vézina. Les professionnels qui souhaitent le remercier de son dévouement à la cause des professionnels pourront le faire à cette occasion. Nicole Brien et Michel Delorme sont responsables de l'organisation de l'événement. ●



Syndicat des professionnelles
et professionnels municipaux
de Montréal

Rédactrice en chef

Carole Paquin

Collaborateurs

Jacques Boivin
Philippe Briand
Louis Alain Ferron
Gisèle Jolin
Azad Témisjian

Révision linguistique

Doris Pilote

Graphisme

Guyline Bérubé Design

Imprimé par

MP Photo

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec

Permanence syndicale

Siège social:
281, rue Saint-Paul Est
Bureau 101
Montréal (Qc) H2Y 1 H1
Téléphone : 845-9646
Télécopieur : 844-3585
Adresse électronique :
sppmm@sppmm.org
Site Web : www.sppmm.org

COMITÉ EXÉCUTIF

Présidente

Gisèle Jolin

Secrétaire

Madeleine Grégoire

Trésorière

Lucille Prud'homme

Vice-président – Sections

Louis-Alain Ferron

Vice-président – Sections

Azad Témisjian

Vice-président – Sections

Philippe Briand

Vice-président

Relations de travail

Alain Ruel

Registraire

Alain Ruel